



A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres  
Pour information à :  
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de  
province  
Mesdames et Messieurs les Commissaires  
d'arrondissement

**Votre correspondant**  
Christophe VERSCHOORE

**T**  
02 518 20 46

**Votre référence**

**Annexes**  
1

**E-mail**  
christophe.verschoore@rrn.ibz.fgov.be

**F**  
02 518 25 30

**Notre référence**  
III.21/724/R/8448/09

**Bruxelles**

**28 -06- 2010**

**Instructions Générales relatives aux cartes d'identité électroniques de Belges - Nouvelle version coordonnée.**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la nouvelle version coordonnée des Instructions Générales relatives aux cartes d'identité électroniques de Belges peut être consultée sur le site web : [www.ibz.rrn.fgov.be](http://www.ibz.rrn.fgov.be) (Partie eID – Instructions). Celles-ci y seront constamment tenues à jour.

Cette nouvelle version coordonnée remplace intégralement la précédente du 14 novembre 2005.

Afin de vous faciliter la lecture de ces nouvelles Instructions générales, vous trouverez, en annexe, un récapitulatif des principales nouveautés et adaptations qui méritent particulièrement votre attention. Sur simple demande de la commune au call center ([callcenter.rrn@rrn.fgov.be](mailto:callcenter.rrn@rrn.fgov.be) - Tel. : 02 518 21 31) du Registre national, un CD-Rom reprenant la version complète des Instructions Générales peut être transmis.

Cette nouvelle version intègre les différentes circulaires ou notes qui vous ont été envoyées depuis la précédente version ainsi que les dernières évolutions technologiques liées à la délivrance des cartes d'identité électroniques de Belges. Ces Instructions Générales peuvent être considérées comme l'outil de référence de tout agent communal délégué à la délivrance des cartes d'identité. Toutes les procédures y sont répertoriées. Une nouvelle table des matières élargie, l'intégration de nouveaux points explicatifs et pratiques améliorent également l'aspect convivial de cet outil.

Cette nouvelle version coordonnée des Instructions générales a été rédigée en concertation avec les Associations des Villes et Communes du Royaume et les délégations régionales du Registre national. Je souhaite dès lors remercier de tout cœur ces partenaires pour leur collaboration constructive, leurs remarques et suggestions utiles.

Parc Atrium  
Rue des Colonies 11  
1000 Bruxelles

T 02 518 21 31  
F 02 210 10 31

[callcenter.rrn@rrn.fgov.be](mailto:callcenter.rrn@rrn.fgov.be)  
[www.ibz.rrn.fgov.be](http://www.ibz.rrn.fgov.be)

D'ici fin 2010, des sessions d'informations sur ces Instructions seront organisées dans les provinces à l'attention des administrations communales. Elles permettront d'expliquer plus amplement les principaux sujets abordés dans ces instructions. Vous recevrez prochainement un courrier distinct reprenant les informations précises quant au lieu et à la date de ces sessions d'information.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Luc Vanneste', written over a horizontal line.

Luc Vanneste  
Directeur général

25 JUNI 2010